

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
  
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

626  
r

# RECHERCHES HISTORIQUES

---

BULLETIN D'ARCHÉOLOGIE, D'HISTOIRE, DE  
BIOGRAPHIE, DE BIBLIOGRAPHIE, DE  
NUMISMATIQUE, ETC., ETC.

PUBLIÉ

PAR

PIERRE-GÉORGES ROY

---

VOLUME DEUXIÈME

---

LÉVIS

1896

BULLETIN  
DES  
RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

2ÈME VOLUME      JANVIER 1896      1ÈRE LIVRAISON

---

---

LE SAULT MONTMORENCY (1)

---

“ Au bout de la ditte ifle, écrivait Champlain en 1603, je vy vn torrent d'eau qui defbordait de deffus vne grande montaigne de la ditte rivière de Canadas.”

Dans la carte des environs de Québec qu'il publia en 1613, Champlain appelle ce *torrent d'eau* “le grand fault de Montmorency.”

C'est en l'honneur de Charles de Montmorency, vice-roi de la Nouvelle-France, que le fondateur de Québec nomma ainsi ce saut.

L'énorme force hydraulique du saut Montmorency a engagé, depuis un demi-siècle, plusieurs industriels à établir des manufactures dans les environs. Un village s'y est bientôt formé.

En 1870, M. P.-G. Hall, un de ces industriels, donna une maison située sur un quai à M. Grégoire Tremblay, curé de Beauport. Celui-ci la transforma en chapelle.

La nouvelle mission fut mise sous la protection de saint Grégoire en l'honneur de son fondateur, M. Grégoire Tremblay.

En 1890, la mission fut érigée en desserte avec résidence d'un curé. C'est M. J.-B. Ruel qui, depuis 1890, est curé de Saint-Grégoire du Sault Montmorency. On y construit actuellement une église en pierre.

PIERRE-GEORGES ROY

(1) I, XI, 112.

## JEAN BOURDON ET LA BAIE D'HUDSON (1)

Jean Bourdon est-il jamais allé à la baie d'Hudson et en quelle année ?

Si j'ouvre Garneau, je lis ce qui suit : " Jean Bourdon, sur un petit bâtiment de trente tonneaux, osa s'avancer jusqu'au fond de la baie, en 1656, pour lier commerce avec les indigènes." (2)

L'abbé Ferland, de son côté, dit : " L'on avait pendant longtemps espéré trouver un passage pour y arriver (à la baie d'Hudson), par les terres, soit par la rivière des Outaouais, soit par les grands lacs. Dans l'année 1665, le sieur Jean Bourdon avait essayé de s'y rendre sur une goélette, en faisant le tour du Labrador ; mais à la vue des glaces qui couvraient la mer, et en face des nombreuses difficultés qui se présentaient, il avait cru prudent de rebrousser chemin." (3)

Ce fut Bourdon, dit HARRISSE, qui en 1656, prit possession de la baie d'Hudson au nom de Louis XIV. (4)

L'abbé Gosselin, dans sa VIE DE MGR DE LAVAL, dit aussi que Bourdon se rendit à la baie d'Hudson en 1656. (5)

Dans son HISTOIRE DE LA NOUVELLE-FRANCE, Charlevoix écrit : " Il est certain que les Anglais ne possédaient rien aux environs de la baie d'Hudson, lorsqu'en 1656, le sieur Bourdon y fut envoyé pour en assurer la possession

(1) I, II, 8.

(2) *Histoire du Canada*, tome 1er, page 243.

(3) *Cours d'histoire du Canada*, tome 1er, chapitre VI, page 80. Ferland indique l'année 1665, mais c'est une faute d'impression pour 1656, ainsi qu'il est facile de le constater par le texte. La même faute est répétée dans la deuxième édition.

(4) *Notes sur la bibliographie de la Nouvelle-France*, page 192.

(5) Tome 1er, page 434.

à la France : cérémonie qui fut renouvelée plusieurs fois dans la suite." (1)

Enfin, un historien beaucoup plus ancien que Charlevoix, puisqu'il fit publier son ouvrage dès 1716, Bacqueville de la Potherie dit : " Alphonse natif de Xaintonge voulut pousser sa découverte plus loin que Cartier. Il courut en 1545, la côte du nord, mais Jean Bourdon pénétra encore plus loin ; car côtoyant en 1656 avec un bâtiment de 30 tonneaux toute la côte du Labrador, il entra dans un détroit, et arriva au fond de la baie après avoir fait un circuit de sept à huit cents lieues par mer, qui n'est cependant qu'à 130 de Québec, par terre, qui fut nommée dans la suite Baye d'Hudson par les Anglais. Jean Bourdon lia donc commerce avec les sauvages de ce quartier.(2)"

Comme l'on voit, le sentiment des auteurs comme Garneau, HARRISSE, FERLAND, Charlevoix, la Potherie et Gosselin est unanime. Bourdon est allé à la baie d'Hudson en 1656.

Cependant, si l'on consulte les deux écrivains américains qui ont le mieux connu l'histoire de notre pays : Francis Parkman et Justin Winsor, on voit que le premier ignore complètement l'expédition de Jean Bourdon et que le second, dans son ouvrage *CARTIER TO FRONTENAC*, affirme que les Français n'eurent connaissance de la mer du Nord qu'en 1660.

Cette divergence d'opinion sur un point donné a lieu de surprendre et vaut la peine que l'on en cherche la cause.

Si l'on remonte aux sources, aux *RELATIONS DES JESUITES*, on y trouve rien qui vienne corroborer les récits de la Potherie et de Charlevoix. Ce voyage de 1656 est passé sous silence.

Quant au *JOURNAL DES JESUITES*, qui complète les *RELATIONS*, il s'y trouve malheureusement une lacune du 5 février 1654 au 25 octobre 1656.

(1) Tome 1er, page 476.

(2) *Histoire de l'Amérique Septentrionale*, tome 1er, page 141.

Comment se fait-il que la RELATION de 1656 ignore la découverte de Bourdon ? Il semble pourtant qu'un fait aussi important, à une époque où l'on tentait par tous les moyens de trouver un passage par le nord pour se rendre à la Chine ou au Japon, eût dû être signalé par les missionnaires jésuites dans un recueil où l'on prenait si grand soin d'insérer tout le mouvement géographique.

La correspondance que les gouverneurs entretenaient avec la métropole et qui est conservée dans les archives de France étant aussi disparue pour cette année 1656, il ne nous reste plus qu'à étudier le témoignage de la Potherie, le plus ancien auteur qui relate ce voyage de Bourdon et dont Charlevoix, Garneau et Ferland ont apparemment suivi la version.

De qui donc la Potherie tenait-il son renseignement ? Comme cet écrivain ne vint au Canada qu'en 1698, soit plus de quarante ans après le voyage de Bourdon, a-t-il recueilli son récit de la bouche de quelques vieux habitants ou a-t-il eu communication de quelques pièces manuscrites ?

Une étude que M. Gabriel Marcel a publiée dans la REVUE DE GEOGRAPHIE, en 1885, vient jeter quelque lumière sur ce voyage de Jean Bourdon.

Ce savant auteur y reproduit en effet la copie d'une déclaration faite au greffe du Conseil Souverain de Québec par le capitaine Jean Bourdon, commandant le vaisseau nommé le "Saint-François-Xavier," extraite des registres du Conseil Souverain de la Nouvelle-France établie à Québec.

M. Marcel dit avoir trouvé cette pièce parmi les manuscrits déposés aux archives du ministère des affaires étrangères à Paris. (1) Nous l'avons cherchée en vain à la source indiquée. Quoiqu'il en soit nous donnons ici le texte tel que publié par M. Marcel :

" Aujourd'hui vingt-sixième du mois d'août de l'année 1656 est comparu au greffe du Conseil, Jean Bourdon,

(1) Volume *Amérique*, tome 1er, page 458.

capitaine du vaisseau nommé le "Saint-François-Xavier" du port d'environ deux cents tonneaux, monté de vingt hommes d'équipage, lequel a dit et déclaré que dès le mois de janvier de la présente année ayant reçu l'ordre des directeurs de la compagnie du Canada, ses maîtres, d'équiper son bâtiment pour courir toute la coste du l'Abrador et autres lieux dépendant de la dite concession de la Compagnie du costé du nord, il serait parti de Tadousac, au mois de février dernier, aurait parcouru toute la coste de l'Abrador et ayant trouvé par le soixante-troisième degré un passage ou destroit il y serait entré et aurait trouvé par delà le d. passage une grande baye avec plusieurs ports et havres en plusieurs desquels il a mouillé prenant possession au nom de la dite compagnie du Canada de tous les lieux où il touchait, qu'il est ensuite revenu par le même passage n'ayant pendant tout le cours de son voyage que cinq hommes de son équipage. Desquels dires et déclarations le dit Jean Bourdon a demandé acte qui luy a été accordé pour luy servir et valoir ce que de raison. Signé : PEUVRET, greffier."

A première vue, il semble que ce document devrait faire disparaître toutes ambiguïtés. Pourtant si on l'examine dans ses détails on s'aperçoit bien vite qu'il manque du caractère d'authenticité. Nous donnons nos commentaires dans l'ordre qu'ils nous viennent à l'esprit :

Comment se fait-il que ce document qui relate une comparution faite au greffe en 1656, "aujourd'hui vingtsixième du mois d'août 1656," soit donné comme un extrait des registres du Conseil Souverain de la Nouvelle-France quand ce même Conseil Souverain ne fut créé qu'en 1663, et que ses séances ne commencèrent qu'au mois d'octobre 1664. Il est vrai qu'avant le Conseil Souverain, il existait dans la colonie un conseil dont les archives ont été perdus, mais ce n'était point le *Conseil Souverain*. Comment se fait-il encore que cette pièce soit reçue en 1656 par le greffier Peuvret ? N'est-il pas en fait qu'en 1656, c'était Guillaume Audouart qui exerçait la charge de

greffier du conseil et que Peuvret n'entra en fonctions qu'en octobre 1664 ?

Étudions maintenant les diverses épisodes de ce prétendu voyage.

1. *Départ de Tadoussac, en plein hiver, à la fin du mois de février, sur un vaisseau de deux cents tonneaux de port.*

Mais le fleuve, à cette époque de l'année, est tout couvert de glaces. Quel navigateur voudrait se hasarder dans ces parages en semblable saison ? Et que l'on remarque que Bourdon dit avoir parcouru toute la côte jusqu'au 63<sup>ème</sup> degré.

2. *Arrivé au 63<sup>ème</sup> degré, Bourdon trouve le détroit, y pénètre, s'avance dans la baie et mouille dans plusieurs ports et havres de cette baie. Le 26 août il est de retour à Québec.*

On ne peut trop s'étonner de la rapidité de ce voyage, au milieu des glaces, en pleine saison hivernale, en butte à des vents contraires, à travers des parages inconnus, sur un navire à voile de faible tonnage. Il y a là quelque chose qui dépasse l'ordinaire.

Nous avons la preuve sous les yeux que le 19 février 1656, Jean Bourdon était dans Québec. En effet, il assistait ce jour là au mariage de Nicolas Gendron et de Marthe Hébert (1).

En supposant que, ce jour-là, le "Saint-François" fut à l'ancre dans la rade, est-il vraisemblable de croire que Jean Bourdon laissa précipitamment la noce pour s'embarquer pour son lointain voyage ? Il ne dut pas partir, non plus, le lendemain, 20 février 1656, qui se trouvait un dimanche.

Admettons que Bourdon soit parti de la capitale le 21 février pour gagner Tadoussac. Étant donné l'état du fleuve Saint-Laurent en février, il n'est pas possible de croire qu'il ait mis moins de trois jours à se rendre à Tadoussac. Ceci nous mène à la fin de février, date défini-

(1) Registres de Notre-Dame de Québec.



tive du départ tel qu'indiqué au procès verbal reproduit par M. Marcel.

Du 19 février au 25 juillet 1656, nous perdons toute trace des agissements de Bourdon. Nous avons la preuve que le 25 juillet 1656, il était à Québec. En effet, il signait, ce jour-là, le contrat de mariage de Thomas Donain, sieur de Bondy et de Marguerite de Chavigny. (1) Il n'y a pas moyen de se tromper sur l'identité de la personne. L'acte dit : *en présence de Jean Bourdon, ingénieur et arpenteur général de la Nouvelle-France.*

Nous avons encore la preuve que Bourdon fut à Québec pendant tout le mois d'août de l'année 1656. Le 2 août 1656, il est témoin au mariage de Charles Gautier et de Catherine Gaunes. (2) Le 7 août 1656, il est parrain de Jean-François Ruelle d'Autetil. (3)

Si Jean Bourdon a fait le voyage à la baie d'Hudson en 1656, il faut placer ce voyage entre le 24 février et le 25 juillet de cette année, soit cinq mois.

Quel est l'homme sensé qui voudrait croire à la possibilité d'une semblable expédition, dans un si court espace de temps, étant données les circonstances de lieu et de saison et les moyens à la disposition du voyageur ?

D'où vient que Bourdon, de retour à Québec, dès le 25 juillet 1656, ait attendu au 26 août pour comparaître au greffe et faire la déclaration d'un voyage aussi important ?

La Potherie parle d'une barque de trente tonneaux, la déclaration dit : *un vaisseau du port d'environ deux cents tonneaux.* Enfin, à noter que cette même déclaration parle d'abord d'un vaisseau *monté de vingt hommes d'équipage* et qu'elle finit en disant que Bourdon n'eut pendant tout le cours de son voyage que *cinq hommes d'équipage.*

Comment expliquer ces invraisemblances, ces contradictions, ces impossibilités physiques ?

Que conclure de tout cela ? Nous n'hésitons pas à

(1) Greffe Audouart.

(2) Registres de Notre-Dame de Québec.

(3) Mêmes registres.

dire que cette déclaration de Bourdon du 26 août 1656 est une pièce apocryphe, fabriquée après coup.

Nous ne sommes pas prêt cependant à en rendre Bourdon responsable.

Comment expliquer pareille fabrication de pièce ? Dans quel but ce faux a-t-il été commis ?

On sait les contestations qui s'élevèrent entre l'Angleterre et la France lors des négociations des traités de paix de Bréda, de Ryswick et d'Utrecht, au sujet de la possession de la baie d'Hudson. Les Français réclamaient la priorité de prise de possession de cette mer du nord.

Les Anglais, de leur côté, en décernaient l'honneur au marin qui lui a laissé son nom.

Afin d'appuyer ses réclamations la métropole s'adressa aux autorités de la colonie. Il s'agissait de trouver des pièces probantes qui manquaient totalement aux archives de France.

C'est alors que l'on commença à fouiller les archives et à interroger les anciens habitants. Après la paix de Bréda, l'intendant Talon fit faire une enquête. Les pièces de cette enquête apportées par lui en France ne purent être retrouvées. (1) Denonville entreprit de refaire le dossier disparu et adressa à la cour un long mémoire dans lequel il est facile de compter que la tradition et l'imagination eurent une large part. De simples congés de traite très vagues y sont transformés en ordres formels du roi de se rendre à la baie du nord. Les noms sont cités de mémoire. Les personnages sont confondus de la façon la plus bizarre. Pour ne citer qu'un exemple entre cent autres, Guillaume Couture y est qualifié de *juge sénéchal de la côte de Beauport*, quand il n'a jamais été que juge de la *côte de Lauzon*.

Ce dut être à cette époque que fut fabriqué le document retrouvé depuis par M. Marcel aux archives des affaires étrangères. Le simple fait de voir cette déclaration déposée aux archives étrangères, quand elle devrait être aux

(1) Voir le mémoire de Denonville en 1685.

archives des colonies, prouve que l'on s'en servit pour des fins diplomatiques.

La Potherie arriva à Québec l'année même où fut signée la paix de Ryswick. C'est lui, vraisemblablement, qui apporta au printemps la nouvelle de ce traité. Il avait fait la campagne de la mer d'Hudson, et il s'empressa de recueillir à Québec les mémoires qu'il y trouva.

Il paraît que les diplomates de cette lointaine époque, tant en Angleterre qu'en France, n'étaient pas fort scrupuleux, du reste, sur l'emploi des pièces controversées. On en cite de nombreux exemples.

Le savant russe qui prépara, il y a quelques années, le dossier des Etats-Unis dans l'affaire de la mer de Behring, connaissait ses auteurs, et c'est ce qui peut expliquer son audacieuse manipulation. Il suivait les précédents. Seulement, en ces sortes d'affaires, le succès appartient à ceux qui savent ne point se faire prendre.

D'après nous, Bourdon n'est point allé à la baie d'Hudson en 1656.

*(La fin dans la prochaine livraison)*

---

## REPONSES

**Prise de possession d'une cure** (I, VIII, 66.)—A part le cas particulier du curé de la basilique de Québec, je ne crois pas qu'il y ait maintenant aucune cérémonie spéciale lorsqu'un curé prend possession de sa cure. Sous le régime français, il en était autrement. J'ai sous les yeux l'acte de prise de possession de la cure du Château-Richer par M. Resche, le jour de Quasimodo, 9 avril 1741. Les cérémonies sont les mêmes qu'à l'installation de M. Dosque. M. Joseph Resche avait été nommé curé de cette paroisse par le chapitre de Québec, le 20 février 1741. Il fut mis en possession par M. Joseph Thierry Hazeur, alors vicaire général et grand pénitencier. L'acte que rédigea le notaire Jacob décrit la libre entrée dans l'église, la prise d'eau bénite, la prière devant le grand autel, l'attouchement du pupitre, des fonds baptismaux, de la chaire, la séance en la place affectée au curé, l'exhibition, la lecture et signature des lettres de nomination, le tout au son des cloches. Cette cérémonie eut lieu en présence de MM. Joseph-Romain Dolbec et Michel Sarrazin, ecclésiastiques, des

officiers de milice, le major Joseph Cloutier, le lieutenant René Réaume, l'enseigne Joseph Bacon, de Nicolas Lefrançois et des principaux habitants de la paroisse.

Voyez au greffe Barbel : le 3 septembre 1714, la prise de possession de M. Chabot, curé de Sainte-Anne de Beaupré ; le 17 septembre 1714, la prise de possession de M. Thiboult, curé de Québec ; le 29 mars 1716, la prise de possession de M. Girard de Vorlay, curé de Sainte-Famille.

Dans l'étude d'Abel Michon, à Montmagny, on trouve, le 3 janvier 1741, l'acte d'installation de M. Joriat, prêtre, à la cure de St-Thomas ; au greffe Barolet, le 10 septembre 1750, la prise de possession du doyenné de Québec par M. Jean de Cabanac de Taffanel ; au greffe de Saillant, le 12 novembre 1769, la prise de possession de M. Dosque, curé de Québec, et le 12 octobre 1775, la prise de possession de M. Hubert, curé de la même paroisse. Au greffe de Boisseau, on voit, le 26 octobre 1743, la prise de possession du palais épiscopal par Mgr de Pontbriand. Dans celui de Jean Antoine Panet, sous la date du 2 décembre 1784, on trouve la prise de possession de Mgr Desgry.

J. E. R.

**La calèche canadienne.** (I, X, 98.)—Sylva Clapin, dans son DICTIONNAIRE CANADIEN-FRANÇAIS, donne le mot CALÈCHE comme un néologisme canadien. C'est, dit-il, une voiture à deux roues, et à coffre gondolé et oscillant, encore fort en usage parmi les cochers de Québec. Il ajoute que ce mot sert aussi à exprimer une sorte de chapeau de femme, aux ailes relevées et très larges.

Je ne suis pas prêt à ranger le mot CALÈCHE parmi les mots de fabrication canadienne, même pour dire la voiture originale que tout le monde connaît dans la région de Québec. Au contraire, en France, dès le XVII<sup>e</sup> siècle le mot CALÈCHE signifiait une MANIÈRE DE PETIT CARROSSE FORT PROPRE ET POUR DEUX PERSONNES SEULEMENT. Je me sers des expressions d'un vieux dictionnaire français que j'ai sous la main.

Il est vrai qu'aujourd'hui, en France, une calèche est une voiture à ressort et à quatre roues, fort légère et ordinairement découverte sur le devant. Voyez Littré et Larousse.

Mais il s'agit de savoir ce qu'était en France la calèche du temps que le Canada relevait de ce pays. Le dictionnaire de Trévoux (1732) dit que la calèche est un PETIT CARROSSE COUPÉ qui a d'ordinaire plusieurs ornements. D'après le même ouvrage un CARROSSE est un vaisseau propre à tenir plusieurs personnes, suspendu avec des courroies sur quatre moutons, posé sur un train à quatre roues, et un CARROSSE COUPÉ, est un CARROSSE qui N'A QU'UN FOND SUR LE DERRIÈRE, ET QUI N'A TOUT AU PLUS SUR LE DEVANT QU'UN STRAPONTIN. Voilà qui se rapproche assez de notre calèche. Que l'on remarque qu'à cette date (1732) on ne connaissait ni le CABRIOLET ni le COUPÉ.

Ce que l'on appelle aujourd'hui au Canada une CALÈCHE se nomme en France un CABRIOLET. C'est exactement la même voiture. Il suffit de voir la figure que donne d'un cabriolet la GRANDE ENCYCLOPÉDIE, vol. 8. p. 649. Est-ce notre faute si l'on a changé les noms ? Pour

notre justification, il faut ajouter cependant, que dans plusieurs provinces de France le CABRIOLET qui ne diffère guère de notre CALÈCHE s'appelle encore une CALÈCHE.

Lorsque Montcalm arriva au Canada au printemps de 1756, impatienté par les vents qui le retenaient en panne au pied du cap Tourmente, il se fit débarquer en canot à la Petite-Ferme de Saint-Joachim, où on l'avait assuré qu'il trouverait des CALÈCHES. Il n'y put aborder et dut se rendre à la Grande-Ferme où il ne trouva que des charrettes. Il retourna à bord de la frégate. Deux jours après, le vent continuant d'être toujours contraire, il prit son parti de débarquer de nouveau et de se rendre par terre à Québec, dit-il, AVEC DES PETITES VOITURES DU PAYS, CHARRETTES OU CALÈCHES, QUI SONT COMME NOS CABRIOLETS, CONDUITES PAR UN SEUL CHEVAL (JOURNAL DE MONTCALM, p. p. 60, 61.)

Il est évident que Montcalm ne savait point que les petites calèches du Canada qu'il appelait des cabriolets portaient aussi le nom de calèches dans plusieurs provinces de France. Il fut frappé seulement de la ressemblance des deux voitures. Il faut dire aussi que l'usage de ce véhicule n'était pas encore de date ancienne, même en France.

Mon ami Stuart demande encore quand vint la première calèche dans le pays et qui en fut l'heureux possesseur.

Il n'est pas aussi facile de répondre à cette question qu'un vain peuple le peut penser.

Il me semble que pour décider ce point obscur il faudrait faire un relevé des inventaires de biens pendant le XVII<sup>e</sup> siècle et que l'on arriverait facilement à une conclusion.

Nous savons parfaitement bien quand arriva le premier cheval dans le pays. Le JOURNAL DES JÉSUITES a pris la peine de nous renseigner là-dessus, mais personne, à ce que je sache, a eu l'idée de noter l'arrivée de la première calèche. Ce manque d'égard est particulièrement déplorable pour les cochers de Québec et de la Malbaie. Il n'y a pas de doute que les voituriers de ces deux endroits, qui se donnent pour des guides encore plus savants qu'Osgood, Appleton LeMoine et Chambers, gloseraient tout à leur aise sur l'histoire de leurs antiques véhicules, si on pouvait seulement donner leur généalogie.

Le 20 de juin 1647, dit le JOURNAL, arriva à Tadoussac un vaisseau qui apporta le premier cheval que nous ayons eu dans la colonie. Les habitants en firent présent au gouverneur de Montmagny (JOURNAL DES JÉSUITES, p. p. 89, 90). Il n'y a pas de doute cependant qu'avant cette date on avait déjà des ânes ou des mules, c'est ce que l'on peut déduire d'une entrée du JOURNAL DES JÉSUITES du 26 juin 1646. Ce jour là, y est-il dit, le gouverneur de Montmagny ALLA SUR SA MONTURE aux terres de la Vacherie, près de Québec (p. 55).

Par le recensement de 1683 on voit qu'il y avait dans toute la colonie 56 chevaux et 10 bêtes asines. (MANUSCRITS DE LA NOUVELLE-FRANCE, I, 309).

Les ânes, qui furent importés de France, venaient du petit pays de Mirebelais.

Chose assez curieuse, on n'a jamais pu acclimater les ânes au Canada. C'est l'historien Ferland qui est responsable de ce détail d'histoire naturelle.

Si l'on consulte le recensement de 1681, on voit que, depuis Lotbinière jusqu'à la Rivière-Quelle, il n'y avait alors qu'un seul cheval. Son heureux possesseur était Etienne Charest, tanneur de la pointe de Lévy. Pourquoi en aurait-on eu plus quand il n'y avait encore qu'un sentier grossier à travers la forêt ? La grande voiture de l'époque, c'était le canot. On se faisait aussi trainer par des bœufs tranquilles et lents.

Dans l'inventaire des biens du fils d'Etienne Charest, daté de 1734, on mentionne une charrette à deux roues et deux chevaux. Ce Charest était alors le seigneur de Lauzon mais il ne s'était pas donné le luxe d'une calèche.

Il est certain, pourtant, qu'il y avait alors des calèches dans la colonie. En effet, en 1697, M. de Callières, gouverneur de Montréal, ayant ordonné une grande revue de la garnison de cette ville, arriva sur la place d'armes dans sa calèche, d'où il ordonna aux troupes de défilier et de lui faire le salut. C'est le lieutenant de Catalogne qui nous rapporte ce petit incident dans ses lettres.

Nos aïeux se servaient aussi beaucoup des chiens pour trainer leurs charrettes. Dans le journal de Knox il y a une longue description de ces attelages. Voyez le second volume de cet ouvrage, dans la partie qui traite du premier hiver passé par les Anglais à Québec, après la capitulation de cette place.

Lambert, dans ses TRAVELS (1806), donne un bon dessin de la calèche canadienne du commencement du siècle.

Sous le régime français et à venir jusqu'au commencement de ce siècle il n'y eut que les gens jouissant d'une certaine aisance qui firent usage de la calèche.

En 1830, un cultivateur qui faisait l'acquisition d'une calèche était regardé avec admiration et passait de suite pour un homme riche.

La calèche des seigneurs était un monument d'architecture. On en parle encore, chez les anciens, avec des sentiments de regret et de vénération. J'en ai vu deux sur lesquelles on pourrait écrire tout un poème : la calèche des seigneurs de la Beauce et celle du Château Bellevue à Saint-Joachim.

Quant à la coiffure que l'on appelle ici CALÈCHE elle était parfaitement connue en France. Voyez Littré qui dit : COIFFURE DE FEMME QUI SE REPLIAIT SUR ELLE-MEME. Voyez aussi Lachâtre : AUTREFOIS, COIFFURE DONT LES FEMMES FAISAIENT USAGE POUR SE GARANTIR DU SOLEIL. Larousse cite cette phrase de Diderot : QU'AS-TU SUR LA TÊTE, QUI TE LA REND GROSSE COMME UNE CITROUILLE ? C'EST UNE CALÈCHE. NOUS SAVONS BIEN CE QUI NOUS VA, ET CROYEZ BIEN QU'UNE CALÈCHE A SES PETITS AVANTAGES.

M. Clapin a donc tort de donner ce mot comme venant de fabrication canadienne. Il n'y a pas un pays au monde où il se commette plus de péchés de langue qu'au Canada. Il ne faut pas nous obliger de dire mal à propos des peccavi immérités.

J. E. R.

**Le curé Dosque.** (I, X, 102.)—M. l'abbé Bernard-Sylvestre Dosque, originaire du diocèse d'Aire, France, arriva au Canada en août 1758, fut nommé, l'année suivante, curé de Beaumont, où il resta dix ans, puis en 1769, curé de Québec. Il mourut à l'Hôtel-Dieu de Québec le 29 janvier 1774 à l'âge de 47 ans. Il est inhumé dans le chœur de la basilique de Québec. On possède le portrait de l'abbé Dosque au presbytère Notre-Dame de Québec.

HORACE TÊTU

**Nos cœurs à la France.** (I, XI, 110.)—Lorsque, en 1854, la frégate française LA CAPRICIEUSE remonta le Saint-Laurent, le commandant de Belvèse ne manqua pas de rendre visite à mademoiselle Marguerite de Lanaudière, fille du chevalier Charles de Lanaudière, alors âgée de quatre-vingts ans.

C'est au cours de cette visite que mademoiselle de Lanaudière dit au marin français : " Nos cœurs sont à la France, mais nos bras à l'Angleterre. "

P. G. R.

**Les maires de Québec.** (I, XI, 114.)—Depuis 1833, année où elle a été érigée en cité, Québec a eu vingt-et-un maires. Ce sont MM. Elzéar Bédard, 1833-34 ; R.-E. Caron, 1834-46 ; G.-O. Stuart, 1846-50 ; N.-F. Belleau, 1850-52 ; U.-J. Tessier, 1853 ; C. Alleyn, 1854 ; Jos. Morrin, 1855 ; O. Robitaille, 1856 ; Jos. Morrin, 1857 ; H.-L. Langevin, 1858-60 ; Thomas Pope, 1861-63 ; A.-G. Tourangeau, 1864-65 ; Joseph Cauchon, 1866-67 ; J. Lemesurier, 1868-69 ; W. Hossack, 1869-70 ; A.-G. Tourangeau, 1870 ; Pierre Garneau, 1870-73 ; Owen Murphy, 1874-77 ; R. Chambers, 1878-79 ; J.-D. Brousseau, 1880-81 ; François Langelier, 1882-90 ; J.-J.-T. Frémont, 1890-94 ; S.-N. Parent, maire actuel.

F. J. AUDET

**Portrait de Salaberry,** (I, XI, 116.)—A Montréal, en 1892, il y eut une exposition de portraits, gravures, et peintures faite sous les auspices de la Société des Antiquaires. M. de Beaujeu exposa, entre autres choses, deux portraits, l'un une peinture l'autre une gravure, du lieutenant-colonel Charles-Michel d'Irumberry de Salaberry. Voyez le CANADIAN ANTIQUARIAN AND NUMISMATIC JOURNAL, livraison de novembre 1892, page 167.

RÉGIS ROY

**Le capitaine de Chambly.** (I, XII, 121.)—Le capitaine Jacques de Chambly, du régiment de Carignan, après s'être distingué dans

la Nouvelle-France, fut nommé en 1677 commandant aux Isles. Gouverneur provisoire en 1679, il succéda en 1680 à M. de Saint-Martin comme gouverneur de l'île de la Martinique. M. de Chambly mourut à la Martinique en 1687. Le gouverneur recevait pour salaire 60,000 livres de sucre qui en temps de paix se vendait de cinq à sept francs par cent livres et en temps de guerre de trois à cinq francs.

J.-O. DION

**Fontange.** (I, XII, 122.)—La fontange était un simple nœud de ruban que les femmes portaient autrefois dans leur coiffure. Cette mode date du 17<sup>e</sup> siècle et son nom lui vient de la jolie duchesse de Fontange, une des maîtresses de Louis XIV. Bussy Rabutin dans sa correspondance raconte l'origine des fontanges. "Le soir comme on se retirait, il s'éleva un petit vent qui obligea Mademoiselle de Fontange à quitter sa capeline ; elle fit attacher sa coiffure par un ruban dont les nœuds tombaient sur le front, et cet ornement de tête plut si fort au roi qu'il la pria de ne se coiffer point autrement de tout ce soir. Le lendemain toutes les dames de la cour parurent coiffées de la même manière. Voilà l'origine de ces grandes coiffures qu'on porte encore et qui de la cour de France, ont passé dans presque toutes les cours de l'Europe."

D'un autre côté, Mde de Sévigné en parle aussi dans ses lettres. "Vous croyez que le roi veut encore le siège de Namur: point du tout; c'est une chose qui a donné plus de peine à Sa Majesté que ses dernières conquêtes : c'est la défaite des FONTANGES à plate couture. On fait usage de ses cheveux comme on faisait il y a dix ans."

D'ailleurs, cette mode a persisté presque jusqu'à nos jours en subsistant, il est vrai, certaines transformations et l'on rencontre encore des GRAND MÈRES coiffées de fontanges.

STUDIOSUS

**Le premier patron de notre pays.** (I, XII, 125.)—Le glorieux saint Joseph a été, dès 1625, choisi pour protecteur spécial de notre pays.

Ferland qui mentionne le fait, réfère au livre du P. Leclercq : ÉTABLISSEMENT DE LA FOI DANS LA NOUVELLE-FRANCE.

Nous avons consulté ce rarissime bouquin dont le dernier exemplaire s'est vendu dix huit cents francs, nous disait M. l'abbé Verreau. On n'y trouve pas de détails sur la cérémonie. Dans un mémoire adressé par le P. Joseph Le Caron au provincial des Récollets—mémoire dont le P. Chrétien Leclercq cite des fragments, il est seulement dit : " Nous avons fait une grande solennité à laquelle ont assisté tous les Français et plusieurs sauvages en exécution d'un vœu en l'honneur de saint Joseph que nous avons choisi pour protecteur spécial du pays et de cette église naissante. "

Nos premiers missionnaires avaient à porter la lumière de la foi dans ce Canada que la mère de l'Incarnation, un peu plus tard, entrevoyait dans une vision céleste COUVERT D'OMBRÉS SI ÉPAISSES ET PRESQUE INACCESSIBLE et pour réussir à faire connaître Jésus et Marie, les hardis pionniers de l'Évangile consacèrent ce pays idolâtre à saint Joseph.



La consécration fut, sans doute, prononcée par le P. Jamay, supérieur de la mission, entouré de tous les fils de saint François. Champlain était là, agenouillé avec sa jeune femme dans la pauvre petite chapelle en planches brutes. Il y eut sans doute quelques salves d'artillerie. Qui peut dire tous les biens qui nous sont venus depuis, par l'intercession de l'auguste charpentier dont le nom s'ajoute aux deux noms les plus aimés de la terre !

L'ABBÉ DAVID GOSSELIN

**Officier réformé** (I, XII, 126.)—Le mot "officier réformé" qui peut donner lieu à des quiproquos assez étranges ne veut pas dire autre chose dans l'armée, qu'officier en retraite. Autrefois, un officier était en réforme, lorsqu'on lui ôtait son emploi, et qu'on lui conservait une partie de son traitement, pendant un certain nombre d'années, "la moitié du maximum de la pension de retraite," dit Suzanne dans SON HISTOIRE DE L'ANCIENNE INFANTERIE FRANÇAISE.

Notre histoire fourmille de noms d'officiers réformés, tels que ceux de Montigny, de Langy, de Lanaudière, de la Péraie, de Saint-Michel, de Brazelonne, de Joannès, Bailly de Messein, de Persillon, d'Ailleboust, d'Argenteuil, etc., etc, qui tous étaient pieux et sincères catholiques.

FAUCHER DE SAINT-MAURICE

## QUESTIONS

127—Où fut inhumé le général de brigade de Senezergues tué à la bataille des Plaines d'Abraham, le 13 septembre 1759 ?

J. M. L.

128—Je désire beaucoup savoir s'il existe un portrait contemporain de Philippe de Rigaud, marquis de Vaudreuil, qui a succédé à de Callières comme gouverneur et lieutenant-général du Canada. Si ce portrait existe, où pourrais-je en avoir une bonne copie ou une photographie ?

A. C. GOODELL, Boston.

129—On voit dans le *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay (vol. 5, p. 127), sous le nom Landrieffe, la note suivante : *Commissaire préposé pour les affaires de S. M. très chrétienne. Il était, le 14 février 1763, à St-Antoine de Chambly.*

Quel était ce personnage, qui a dû jouer un rôle assez important, si j'en juge par la qualité qu'on lui donne dans cette note.

RÉGNICOLE

130—On voit encore au sommet des clochers de nos églises de campagne un coq gaulois. Cette coutume a-t-elle pris naissance

au pays ou si elle nous vient du beau pays de France ? Pourquoi met-on un coq ainsi au faite du clocher de l'église paroissiale ?

J. B. L.

131—En quelle année fut établi le premier chemin de fer canadien ? Quels endroits desservait-il ? Quels furent les promoteurs de cette entreprise ?

O. C.

132—On suspendait autrefois à la voûte des églises des petits navires tout grées. Pouvez-vous me donner l'origine de cette coutume ? Que symbolisait-elle ?

CURIEUX

133—Au sud-ouest du lac Michigan se trouve une ville nommée RACINE. Pouvez-vous me dire par qui cette ville fut fondée et pourquoi elle fut nommée ainsi ?

SAINT-DENIS.

134—Mgr de Laval (Lettre à M. de Denonville, 20 novembre 1690) prétend que les habitants de Beauport, de Beaupré et de l'île d'Orléans trouvèrent un DRAPÉAU dans le camp de la Canardière, abandonné par les soldats de Phipps la nuit du 21 au 22 octobre 1690. Si ce drapeau a été trouvé, à qui fut-il remis et qu'est-il devenu ?

PIERRE CARRÉ

135—Lorsque je visitai l'Espagne en 1884, je remarquai, à la porte de plusieurs magasins de Manrèse et de Barcelone, quantité de rouleaux de ce qu'on appelle ici *la catalogne*. Cette industrie, bien connue des Canadiens, nous viendrait-elle par hasard de cette ancienne province espagnole qui s'appelle la Catalogne ?

A. H. G.

136—Un de mes amis, grand admirateur de l'écrivain de Gaspé, m'a dit que ce dernier avait été emprisonné pendant plusieurs années à Québec, mais il n'a pas pu m'en donner la raison. Ce fait m'intéresse et j'aimerais bien à savoir dans quelles circonstances et pourquoi M. de Gaspé a été ainsi emprisonné. N'était-ce pas pendant l'insurrection de 1837 ?

ST-JEAN PORT JOLI

137—Je me suis laissé dire que M. de Mézerets, qui a donné son nom à la belle propriété que le séminaire de Québec possède à la Canardière, descendait d'Ango, le célèbre armateur de Dieppe. Je vous avoue que je suis un peu incrédule et que je voudrais avoir des preuves plus sérieuses que les renseignements que je possède. N'y aurait-il pas moyen de satisfaire la curiosité d'un ancien élève du séminaire qui ne saurait oublier les délicieux instants qu'il a passés à la ferme de Mézerets ?

DÉCADE